



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/110/ENV

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

OBJET : ENVIRONNEMENT

Zone Natura 2000 - Convention d'animation triennale 2019 – 2021 n° FR9400588
« Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio » - Mise à jour du plan de financement.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Absents : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Avaient donné procuration : Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Vanessa GIORGI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjointe déléguée aux affaires maritimes, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 19/068/ENV du 11 juillet 2019, le Conseil Municipal a adopté le programme d'animation de « la suberaie de Ceccia ».

Le montant prévisionnel total de ce programme d'animation sur 3 ans s'élève à 74.700,00 € TTC. Le plan de financement initial s'articulait comme suit :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		74.700,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie : DDTM2A) Programme 113 du MTES	40,00 %	29.880,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	30,00 %	22.410,00 €
- Collectivité de Corse	10,00 %	7.470,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	59.760,00 €
Part communale TTC (Structure animatrice)	20,00 %	14.940,00 €
Opération TTC		74.700,00 €

Suite à la demande de subvention, le service instructeur du FEADER auprès de la Collectivité de Corse, Autorité de Gestion, des Fonds Européens, à signaler à la Commune que la mesure 7 « Aide aux investissements pour le patrimoine culturel et naturel et aux actions de sensibilisation environnementale » peut être subventionné par des crédits du FEADER et de la Collectivité de Corse à hauteur de 80 % et que par conséquent, l'aide financière de l'Etat n'est pas nécessaire.

Ainsi, il est donc proposé au Conseil Municipal, d'adopter la mise à jour du plan de financement qui se décline comme suit :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		74.700,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	50,00 %	37.350,00 €
- Collectivité de Corse	30,00 %	22.410,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	59.760,00 €
Part communale TTC (Structure animatrice)	20,00 %	14.940,00 €
Opération TTC		74.700,00 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia,

Vu les directives européennes « Oiseaux » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui consolide et abroge la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992,

Vu la délibération n° 19/023/ENV du 27 mars 2019 relative à la Zone Natura 2000 – Conventionnement – Animation Suberaie de Ceccia – Demande de subvention.

Vu la délibération n° 19/068/ENV du 11 juillet 2019 relative à la Zone Natura 2000 – Convention d'animation triennale 2019 - 2021 n° FR9400588 « Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio » - Mise à jour du plan de financement,

Vu le comité de pilotage du 09 juillet 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 22 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la mise à jour du plan de financement.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches relatives au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		74.700,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	50,00 %	37.350,00 €
- Collectivité de Corse	30,00 %	22.410,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	59.760,00 €
Part communale TTC (Structure animatrice)	20,00 %	14.940,00 €
Opération TTC		74.700,00 €

ARTICLE 3 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2019 et suivants :

Dépenses :

Compte 6042 : Achat de prestations de services (autres que terrain aménager)

Recettes :

Compte 1312 : Région

Compte 1317 : Europe

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

